

Cahier spécial de devoirs mensuels / Ecole publique de garçons de Vendevre (Aube).

Numéro d'inventaire : 2000.01557.3

Auteur(s) : Gabriel Alphonse François Finot

Type de document : travail d'élève

Éditeur : A. Colin (Paris)

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1902

Description : Cahier réglé travers cousu, couverture carton souple bleu imprimé.

Mesures : hauteur : 230 mm ; largeur : 182 mm

Notes : Imprimeur couverture et 4 pages de recommandations: E. Capiomont & Cie, 6 rue des Poitevins, Paris. Editeur cahier: Armand Colin & Cie, 5 rue de Mézières, Paris. Gabriel Finot né le 16 mars 1891, entré à l'école le 26 avril 1897. Cahier de décembre 1901 à octobre 1902. Instituteur M. Robert.

Mots-clés : Cahiers journaliers, mensuels et de roulement de l'enseignement élémentaire
Dessin, peinture, modelage

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Cours moyen

Nom de la commune : Vendevre-sur-Barse

Nom du département : Aube

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 66

ill.

ill. en coul.

Lieux : Aube, Vendevre-sur-Barse

Fais bien tout ce que tu fais.

Départ^t de *L'Aube*

Arrondis^t de *Bar-s-Aube*

Canton de *Vendeuvre*

Commune de *Vendeuvre*

CAHIER SPÉCIAL
DE DEVOIRS MENSUELS
(individuel)

SELON LE TYPE OFFICIEL. — Article 13 du règlement (1)

(ÉDITION RÉGLÉE TRAVERS)

Réservé à l'élève *Dinot Gabriel Alphonse François*

Né le *16 Mars 1891*

Entré à l'école, le *26 Avril 1897*

Sorti de l'école, le _____

N. B. — Ce Cahier est destiné à recevoir les devoirs mensuels pendant la durée complète des trois cours (élémentaire, moyen et supérieur).

(MODÈLE DÉPOSÉ)

PARIS
Librairie Armand Colin
5, rue de Mézières, 5

(1) EXTRAIT DE L'ARRÊTE DU 27 JUILLET 1882.

Art. 13. — Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité.

Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans

secours étranger; l'ensemble de ces devoirs permettra de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année.

Ce cahier restera déposé à l'école, mais il suivra l'élève s'il passe d'une école dans une autre.

Aucune page de ce cahier ne doit être détachée.
(Voir au verso de la couverture.)